

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2018

Présents : Alain Delhoume, Véronique Barinotto, Bernadette de Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Serge Roux, Jean-Luc Dufour, Marie-Claire Dupic, Lionel Guillot, Philippe Cortès.

Excusés avec pouvoir :

- Bernard Trouville à Jean-Luc Dufour, Sèverine Desbourdelle à Véronique Barinotto, Thierry Lachaise à Serge Roux, Joëlle Duquéroix à Jean-Pierre Floc'h, Sylvie Tête à Alain Delhoume, Patricia Lansade à Christian Dubreuil, Cécile Fougeras à Lionel Guillot.

Absent excusé :

- Jacques Guy

Secrétaire de séance : Jean-Luc Dufour

Tirage au sort des jurés d'assises :

Un tirage au sort effectué à partir de la liste électorale permet de désigner des citoyens qui sont susceptibles de participer aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.

Ensuite, une commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit chaque année pour :

- exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être juré, et notamment ceux qui ont rempli les fonctions de juré dans le département depuis moins de 5 ans ou qui, pour un motif grave, ne sont pas en mesure d'exercer leurs fonctions ;
- se prononcer sur les demandes de dispense qui lui sont soumises ;
- procéder à un nouveau tirage au sort et établir la liste annuelle des jurés et la liste spéciale des jurés suppléants.

Le tirage au sort désigne :

Mickaël Geneste, Bernadette Cames, Stéphanie Roulet, Aurélien Caille et Caroline Mercier.

Approbation du CR du conseil du 6 avril

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la séance

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur implication dans l'inauguration du gymnase qui a été un réel succès. Il indique que la commission sécurité de l'arrondissement de Limoges a émis un avis

favorable à l'ouverture de cet établissement au public.

Il fait état de la bonne exécution du budget et du bon déroulement des travaux (cours de l'école, voirie, aménagements autour du gymnase ...).

Il confirme que les travaux de réalisation de l'assainissement collectif du village du Theil devraient débiter en 2019 et que la mise en sécurité du carrefour de la Châtre sera prise en charge par le Conseil départemental et Limoges-Métropole.

M. le Maire informe le Conseil du départ de Martine Puygrenier qui va faire valoir ses droits à la retraite en septembre 2018 après de longues années au service des habitants de la commune où elle a su allier compétence, disponibilité et efficacité. Martine est en poste à la mairie depuis 1992.

Géraldine Tisseron va également quitter l'équipe municipale pour occuper d'autres fonctions dans la Fonction publique d'Etat. Elle a su assumer les tâches confiées avec rigueur et professionnalisme.

Enfin, il précise que la traditionnelle réunion annuelle des trois conseils municipaux de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac aura lieu à Saint-Gence le 5 octobre.

Commission Voirie Travaux Urbanisme, du 6 juin 2018

VOIRIE - Programme des travaux 2019 confirmé

Enduits de chaussées (travaux effectués par des entreprises)

- Rue du Theil

- Rue des Monts
- Allée des Charriers
- Carrefour de la Châtre (après les travaux de mise en sécurité)

Enduits de chaussées, travaux effectués en régie (avec le Groupe géographique composé de Verneuil, Veyrac, Peyrihac et ST Gence)

- Allée du gymnase
- Route du Rabaud (accès au moulin)

Signalisation routière

Afin de sécuriser le secteur, des panneaux “croisement, priorité à droite” seront mis en place à l’intersection de l’allée des Charriers et de l’allée de la Croix des Charriers (à l’éco-point des Charriers).

TRAVAUX

Aménagement des voiries et espaces verts du gymnase

Les employés communaux participent à la finition de l’aménagement extérieur du gymnase : nivellement de surface, engazonnement et construction de petits murs maçonnés pour retenir la terre en bas de pente le long des allées. Le terrassement à la pelle mécanique a été effectué par l’entreprise Pinaud.

La configuration finale de l’accès pompiers sera définie ultérieurement et après l’avis de la commission de sécurité :

- positionnement des surfaces “filtrantes” et des surfaces couvertes de bitume,
- déplacement ou non des lampadaires.

Travaux dans la cour de l’école.

La cour sera prête pour la rentrée de septembre à la fin des vacances d’été. Le portail à côté du restaurant sera éalisé lors des vacances de Toussaint. Les travaux de réhabilitation des revêtements muraux des murs de la salle d’activités située sous le restaurant scolaire sont programmés pour la fin de l’année 2018.

Le Conseil valide l’ensemble de ce programme.

GYMNASE

Une réunion avec les entreprises concernées aura lieu le 22 juin pour discuter et lever les dernières réserves du chantier.

La configuration des badges d’entrée a été très simplifiée et il devient possible de les programmer de manière plus facile ; il restera cependant à vérifier leur

adéquation au cas par cas, au fur et à mesure de l’utilisation de l’espace sportif par les usagers.

Les premiers utilisateurs du gymnase seront les Ecoles qui vont pratiquer dès ce mois de juin et Essage qui utilisera le gymnase le soir et préparera son tournoi annuel qui se tiendra dans le Lemovix.

PROJET DE RESEAU DE CHALEUR n°2

Avant de lancer l’étude de faisabilité de ce projet, le Conseil demande à la commission de préciser les conséquences de cette réalisation sur l’utilisation de la salle polyvalente ainsi que sur les travaux d’extension à venir.

Pour rappel, ce projet consiste à réaliser un réseau de distribution de chaleur pour alimenter la mairie et la salle polyvalente.

PROJET DE REGLEMENT DU GYMNASSE

Le Conseil adopte le projet de règlement intérieur établi par la commission. Ce règlement devra être signé et accepté par tous les utilisateurs.

LE POINT SUR LE PLU

Deux réunions consacrées à l’élaboration du PLU se sont tenues l’une le 18 avril et l’autre le 22 mai, auxquelles ont participé Mme Villeneuve-Bergeron, les représentants de notre commune, la Direction des Territoires et les représentants de la communauté d’agglomération Limoges Métropole. Elles ont été consacrées à la finalisation du Nouveau Règlement Modernisé et aux derniers détails concernant le document graphique du zonage.

L’objectif est que le dossier complet de PLU soit arrêté en juillet, pour être validé par le Conseil Communautaire de septembre 2018.

Des courriers émanant de particuliers qui souhaitent « obtenir des terrains constructibles » continuent de nous parvenir. Ils devront déposer leur requête par lettre, courriel ou communication orale auprès du commissaire enquêteur lors de l’enquête publique.

A cet effet, ***le Conseil souhaite faire un point d’étape sur l’état d’avancement de la révision du PLU.*** Voir l’article ci-dessous “Point sur le PLU”.

Commission Finances du 19 juin 2018

Exécution du Budget

L’analyse de l’exécution du budget principal montre

un déroulement sans surprises. Les chiffres présentés sont arrêtés au 15 juin, ce qui représente 54% de l'année.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 43%, les recettes à 39%.

- Chapitre 011 (Charges à caractère général) dépenses réalisées à 39% : suivre plus précisément les consommations Gaz et Bois au cours du deuxième semestre
- Chapitre 012 (Charges de personnel) : dépenses réalisées à 45%
- Chapitre 65 (Indemnités, subventions ..) : dé-

penses réalisées à 40%, la contribution au SDIS n'est pas versée, la subvention SIEPEA est versée pour 47%

En recettes, pas de commentaires particuliers. Le FPIC, inscrit pour 39 000.00 euros sera en fait d'un peu plus de 47 000.00 euros, soit au même niveau qu'en 2017.

En investissement, ce sont 55% des dépenses prévues qui ont été consommées, pour des recettes perçues à 41%.

Dépenses de fonctionnement	BP2018	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	322 210,00	125 552,42	39%
Total 012 : Charges de personnel	714 075,00	322 770,88	45%
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS, SIEPEA...	246 630,00	99 831,92	40%
Total 66 : Charges financières	27 700,00	12 643,94	46%
Total 67 Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0%
Total 68 : Provisions	11 000,00	10 948,23	100%
Total 022	10 000,00		0%
Total exercice	1 331 815,00	571 747,39	43%

Recettes de fonctionnement	BP2018	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	206 930,00	108 784,49	53%
Total 73 : Impôts et taxes	813 600,00	358 578,00	44%
Total 74 : Dotations, subventions	382 324,00	95 690,00	25%
Total 75 : Loyers, remboursements LM	30 000,00	15 201,90	51%
Total 01 : Remboursements salaires ...	50 000,00	0,00	0%
Total 77 : Produits exceptionnels	1 000,00	4 482,17	448%
Total exercice	1 483 854,00	582 736,56	39%

Le programme " Construction du gymnase" se termine, avec 70% des sommes votées qui ont été dépensés, soit 461 604 euros. Il reste environ 220 000 euros à verser (d'après les appels d'offre) mais cette

somme fait l'objet de négociations avec les entreprises : avenants, pénalités de retard ...

Dépenses d'investissement	BP2018	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	427 135,96	0,00	
Total 16 : remboursement capital	123 000,00	48 522,33	39%
Total 20 : études ...	13 120,00	0,00	0%
Total 204 : montée en débit	46 450,00	0,00	0%
Total 21 : achats matériels, équipements ...	54 400,00	12 854,59	21%
Total 23 : constructions ...	706 444,00	476 210,86	67%
Total 040 : opérations d'ordre	35 000,00	0,00	
Dépenses imprévues	4 291,13	0,00	
Régie	4 611,67	4 611,67	100%
Total général	1 414 452,76	542 199,45	55%

Recettes d'investissement	BP2018	réalisé	%réalis.
Total 10 : FCTVA, TLE, excédent	647 135,96	439 519,55	68%
Total 13 : Subv Investissements	374 141,75	135 207,78	36%
Total 16 : Emprunts	0,00	0,00	
Total 021 : virement SF	377 563,38	0,00	0%
opérations patrimoniales	11 000,00	11 000,00	
Régie	4611,76	0,00	
Total général	1 414 452,76	585 727,33	41%

Décisions modificatives

Une décision modificative sera proposée au Conseil. Elle concerne l'inscription en recettes et en dépenses

des crédits liés à la reprise par le garage du véhicule utilitaire acheté en 2017 et qui comportait des vices cachés.

DM1				
		BP 2018 avant	dm1	BP 2018
Dépenses Investissement				
2182	Matériel de transport	0,00	6 570,00	6 570,00
	total		6 570,00	6 570,00
Recettes Investissement				
24	Produits de cession	0,00	6 570,00	6 570,00
	total		6 570,00	6 570,00

Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie

La Commission Finances propose au Conseil de limiter l'augmentation des tarifs à 1.5%. Le produit de ces ventes procure environ 110 000.00 euros de re-

cettes au Budget communal. Une augmentation de 1.5% dégagera donc 1600 euros de recette supplémentaire. Voir les propositions chiffrées et arrondies ci-dessous.

Restaurant scolaire						
		2015	2016	2017	2018	
enfant "commune"	ticket	2,93	2,99	3,05	3,10	1,64%
	forfait trimestriel	97,50	99,45	101,50	103,00	1,48%
enfant "hors commune"	ticket HC	3,22	3,28	3,35	3,40	1,49%
	forfait HC	107,29	109,44	111,50	114,00	2,24%
adulte	ticket Adulte "commune"	5,86	5,98	6,05	6,10	0,83%
	Ticket Adulte "hors commune"		6,56	6,70	6,80	1,49%
	forfait Adulte "commune"	195,08	198,98	203,00	206,00	1,48%
	Forfait adulte "hors commune"		218,88	223,00	226,00	1,35%
	Repas fournis au Siepea			2,12	2,15	1,42%

Garderie municipale						
		2015	2016	2017	2018	
enfant "commune"	forfait mensuel	25,50	26,01	26,50	27,00	1,89%
	enfant supplémentaire	12,65	12,90	13,20	13,40	1,52%
	ticket journalier	2,57	2,62	2,70	2,75	1,85%
enfant "hors commune"	forfait mensuel	28,05	28,61	29,20	30,00	2,74%
	enfant supplémentaire	13,93	14,21	14,50	14,80	2,07%
	ticket journalier	2,82	2,88	2,95	3,00	1,69%

Le Conseil accepte et valide toutes ces propositions à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES du 20 juin 2018

CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE du 12 juin 2018

Deux nouvelles enseignantes seront présentes à la rentrée 2018 :

- Mme Véronique Troubat prendra le poste de Direction en remplacement de Mme Marie Le Barrier,
- Le remplacement de Mme Karine Roques n'est pas connu.

Compte tenu du nombre de classes (trois), il n'y aura plus de décharge horaire pour assurer les tâches de direction.

Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre sont de 84 enfants :

- 23 PS (Petite Section),
- 27 MS (Moyenne Section),
- 34 GS (Grande Section)

Les 57 enfants (PS + GS) seront répartis dans deux classes et les 27 MS constitueront la troisième classe. Concernant la scolarisation des TPS (Très Petite Section, enfants qui auront trois ans au cours de l'année scolaire), les enseignants et l'Inspecteur d'académie ne sont pas favorables à leur accueil compte tenu des effectifs déjà prévus. La commission est favorable à cette scolarisation lorsque les parents le souhaitent et envisagent que leur enfant fréquente l'école à la rentrée de janvier par exemple.

Et rappelons que le Ministre de l'Education Nationale va présenter un texte de loi abaissant l'âge de la scolarisation obligatoire à trois ans. **Certes les effectifs de l'école sont importants mais cette situation est liée à la suppression d'une classe à la rentrée 2017 par l'Inspection académique qui aujourd'hui, voudrait empêcher des enfants de trois ans révolus de fréquenter l'école !**

Le Conseil confirme la position de la commission et rappelle son attachement à la scolarisation des enfants de trois ans.

La durée du temps scolaire reste fixée à 9 demi-journées réparties sur 4 jours et demi : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin. Chaque classe bénéficiera d'un Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le mardi ou le vendredi. Ces TAP sont organisés par le

SIEPEA (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence).

Contrairement aux autres années, les enfants de Grande Section ne visiteront pas l'école élémentaire pour se familiariser avec les locaux avant leur rentrée en septembre 2018, les enseignants de l'école élémentaire n'ayant pas souhaité accueillir ces enfants qui connaissent déjà les locaux.

Cependant le personnel du restaurant scolaire proposera une "initiation" au self sur plusieurs jours avant la fin de l'année.

Le projet d'école 2018-2022 est présenté, un des objectifs est de proposer des projets communs avec l'école élémentaire.

CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE du 18 juin 2018

A la rentrée 2018, Mme Karine Mariaud va ré intégrer l'école, et Mme Delphine Nicolas la quitter pour occuper un poste de direction dans l'enseignement secondaire.

Les effectifs prévus à la rentrée sont de 160 enfants, chiffre "record" pour notre école :

- 29 CP
- 30 CE1
- 37 CE2
- 39 CM1
- 25 CM2

La répartition des classes n'est pas encore faite. La composition des six classes sera affichée le 31 Août 2018.

Les horaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront les mêmes que pour cette année scolaire.

La mairie va compléter l'équipement informatique de l'école avec la fourniture de 16 tablettes tactiles, d'ordinateurs portables et de dispositifs de transmission numérique par courant porteur (CPL). Ce sont des tablettes hybrides avec claviers clipsables qui ont été retenues pour un coût de 6914 euros).

Les travaux d'agrandissement de la cour se poursuivront pendant les vacances d'été, avec de plus la rénovation du portail d'accès.

Deux exercices d'entraînement liés à la sécurité ont

eu lieu (mise en sécurité attentat/intrusion et alarme incendie).

Concernant les activités extérieures et les sorties, ont eu lieu :

- Huit sorties piscine à l'Aquapolis pour les CM1,
- Participation à la course cycliste "La Limousine" des enfants de la classe de M. Maumy,
- Utilisation du gymnase qui satisfait enfants et enseignants,
- Présentation du "projet musique" le 19 juin à la salle polyvalente,
- Fête de l'école qui se tiendra le 22 juin 2018 au stade municipal.

Les deux grands thèmes du Projet d'école 2018-2022 seront la maîtrise de la langue et le respect d'autrui. Les CP vont travailler sur la phonologie (étude des sons), les CE1 et les CE2 sur la numération et les CM1 et CM2 sur "connaître son métier d'élève". D'autres axes ont été élaborés en concertation avec l'école maternelle.

Divers

Limoges-Métropole va passer en CU (Communauté Urbaine) au 1er janvier 2019. Quelques éléments d'information sur ce passage :

- L'affirmation d'une ambition commune pour le territoire : "agir pour le développement de notre territoire, dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de l'université et de la recherche notamment".

- Deux vice-présidences et un poste de secrétaire pour Limoges. L'accord sur la gouvernance de la future communauté urbaine (CU), « respecte les équilibres démocratiques actuels ».

- Un tiers des dotations supplémentaires pour la voirie. L'intercommunalité espère recevoir un peu plus de trois millions d'euros supplémentaires de dotation de l'Etat chaque année, en passant d'une communauté d'agglomération à une communauté urbaine. Il est convenu qu'un tiers de cette somme ira à l'amélioration de la voirie dans les communes, en fonction de leur population, le reste étant fléché vers le développement économique, l'université et la recherche.

- Les compétences et équipements qui seront demain gérés par la CU :

- Toutes les zones d'activités seront intercommunales ;

- Le développement économique sera piloté à l'échelle de la CU ;
- Des équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs ou sportifs pourraient être transférés s'ils sont jugés d'intérêt communautaire ;
- La CU pourrait se rapprocher du conseil départemental et du conseil régional pour exercer des compétences dans les collèges et les lycées ;
- Comme c'est déjà le cas actuellement, la CU aura la main sur la promotion du tourisme, l'urbanisme, les transports, la voirie, l'assainissement, la protection de l'environnement ;
- Se rajouteront l'eau, la création ou l'extension de cimetières, la gestion de l'abattoir de Limoges, et la gestion des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Prochain conseil municipal :
vendredi 28 septembre 2018, à 19h00

Tondeuse du dimanche, le retour !

Il n'existe pas d'arrêté municipal qui réglemente les nuisances sonores tolérées sur Saint-Gence. Aussi, nous comptons sur le civisme des Saint-Gençois pour ne pas être trop bruyants les matins de bonne heure, les dimanches et jours fériés afin que l'entente entre voisins soit la meilleure possible.

